

Haute-Loire

Poursuivi pour usage de faux documents, Madama Diawara relaxé en appel

Sous le coup d'une obligation de quitter le territoire, et poursuivi pour usage de faux documents, le jeune Malien Madama Diawara, accueilli depuis 2018 par un couple d'Altilligériens, vient d'être relaxé par la cour d'appel de Riom.

L'affaire de Madama Diawara, avait défrayé la chronique en 2021 dans le département. Le jeune migrant originaire du Mali, avait été accueilli depuis décembre 2018, par un couple d'Altilligériens, qui, fortement mobilisés, œuvraient de tout leur cœur pour que le jeune malien obtienne un titre de séjour. Parfaitement, alphabétisé et bien intégré Madama avait même la promesse d'effectuer un contrat d'apprentissage chez un couple d'agriculteurs durant deux ans.

« On sait qu'il est très content lui aussi »

Seulement du côté de la préfecture, c'est un refus catégorique. Le titre de séjour lui est refusé, et Madama est menacé d'expulsion en début d'année



Madama Diawara avec ses parents d'accueil, Véronique de Marconnay et Eric Durupt, lors d'une mobilisation au Puy-en-Velay. Photo Thibault Auclerc

2021. « L'intéressé [...] ne peut justifier de son identité ni de son âge [...], ne remplit pas les conditions de délivrance d'un titre de séjour sur les fondements légaux précités, quand bien même il fait preuve d'application dans le suivi de sa formation à l'ISVT (Institut des sciences de la vie et de la Terre) », écrivaient les

services de l'État dans un communiqué le 29 janvier 2021. S'entame alors des mois de combat judiciaire. Pour justifier de son âge, Madama Diawara avait présenté des documents d'identité. Jugés non recevables, il sera finalement poursuivi devant le tribunal judiciaire en octobre 2021, pour « usage de

faux documents administratifs », « détention frauduleuse de faux documents » et « tentative d'obtention frauduleuse de document administratif » (en l'occurrence un titre de séjour). Déjà sous le coup d'une OQTF (Obligation de quitter le territoire français) à laquelle s'ajoutait une IRTF (Interdiction de retour dans

l'espace Schengen) depuis le 9 mars, le jeune malien ne s'était pas présenté à l'audience.

Le 2 novembre, le prévenu, en fuite, avait été condamné à deux mois de prison avec sursis, conformément aux réquisitions de la précédente audience. Une décision de justice pour laquelle la famille d'accueil de Madama avait fait appel auprès de la cour d'appel de Riom. Celle-ci a rendu son arrêt, Madama Diawara a été relaxé des faits qui lui sont reprochés concernant l'usage de faux documents, comme révéler par le site rue43120.fr. Pour sa famille d'accueil, c'est le soulagement. « C'est une victoire, c'est un combat très dur alors nous sommes évidemment très contents », se réjouit Véronique de Marconnay. « Pour l'instant, nous n'avons pas encore le compte rendu du jugement. On sait que tous les problèmes ne sont pas réglés, mais c'est une belle avancée. » En lien avec Madama, qui reste introuvable, sa famille assure qu'il va bien. « Il est en bonne santé, et en sécurité et on sait qu'il est très content lui aussi. »

● Julie Garnier

Le Puy-en-Velay

Il menace d'attaquer le commissariat : « Je vais faire un attentat »

Le vendredi 3 novembre a été mouvementé, devant le commissariat du Puy-en-Velay. Un homme de 36 ans, armé, a dégradé plusieurs véhicules de police et a proféré des menaces d'actes terroristes.

C'est un homme déjà connu, avec cinq mentions à son casier judiciaire, qui se présente ce lundi après-midi au tribunal du Puy-en-Velay, en comparution immédiate. Délit de fuite, consommation de stupéfiants, conduite sans permis... Mais ce vendredi 3 novembre, l'homme de trente-six ans a passé un cap.

« Je ne suis pas méchant, mais il ne faut pas pousser mémé dans les orties »

Armé d'un couteau avec une lame de 17 cm de longueur, il aurait d'abord dégradé trois véhicules devant le commissariat, rue de la Passerelle. Arrêté par les forces de l'ordre présent sur place, il déclare : « Allahu Akbar, je vais faire un attentat. »



L'individu de 36 ans a également dégradé plusieurs véhicules dans la rue. Photo Nahim Idr

Interrogé lors de sa garde à vue, le natif de Bouzareah (Algérie) déclare vouloir « faire un genre de djihad » lui qui se considère comme « un autodidacte de la

religion ». Il justifie également ses agissements par un manque de revenu, et dit agir par désespoir pour être soigné. Une action contre la Républi-

que Française. « Je ne m'en prends pas à un professeur, j'attaque directement les policiers », peut-on entendre lors du rappel des faits par le pré-

dent, Fabien Sarthe. Certaines de ses déclarations qui ont le mérite de surprendre lors de la lecture du dossier : « J'ai pris un couteau pour faire plus sérieux » ou « Je ne suis pas méchant, mais il ne faut pas pousser mémé dans les orties ».

Maintenu en détention jusqu'au procès

Lors de ses réquisitions, Tristan Boffard, le représentant du ministère public, a également signalé que le prévenu a réfléchi à faire sauter la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM). Le ponot a fait l'objet d'un mandat de dépôt, à partir du 5 novembre, suite à ses agissements et a été entendu par un expert. Celui-ci a considéré que malgré les antécédents du trentenaire, qui touche une allocation handicapée pour des problèmes psychiatriques, il a agi en ayant conscience de ses actes.

Si son avocate a demandé une contre-expertise, celle-ci a été refusée et le prévenu restera en détention jusqu'à son procès, qui se tiendra le 23 novembre prochain.

● Nahim Idr

ESR11-V0